

Séance du lundi 14 avril 2025

Date de la convocation: 08/04/2025

**Membres en exercice :** *quatorze avril deux mille vingt-cinq à 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*  
15

**Présents : 12** **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD, Julien GIRAUD

**Votants:**  
14

**Représentés:** Françoise BRENOT représentée par Martine BENSO, Thomas DOUSSOULIN représenté par Daniel ROBERT

**Excusés:**

**Absents:** Lydia FENOY

**Secrétaire de séance:**

Marion ISNARD

**Objet : Modification pour erreur matérielle de la délibération n° 2025-016 du 14/04/2025 intitulée AP/CP 2025- DE 2025 033**

La délibération n° 2025-016 relative au AP/CP 2025 est modifié afin de prendre en compte les possibilités du logiciel dans la gestion des AP/CP.L'AP/CP relatif aux panneaux photovoltaïques de la mairie sera inscrit à l'opération 231 au lieu d'être intégré à l'opération 222 rénovation de la mairie et de la salle polyvalente comme mentionné dans la délibération précitée.

En effet, Il était prévu d'inscrire l'AP/CP 2025-01 d'un montant total de 30 200 € pour une durée de 3 ans à l'opération 222 (rénovation mairie et salle polyvalente). Cette opération étant en cours le logiciel ne permet pas de gérer un montant partiel en AP/CP. Aussi une nouvelle opération n°231 spécifique aux panneaux photovoltaïques a été créée lors de la saisie du BP afin de pouvoir suivre l'AP/CP. Le montant correspondant au crédit de paiement l'année a été inscrit à l'opération 231 soit 10066.67€ dans le budget transmis au trésorier et déduite de l'opération 222.

Le reste de la délibération la délibération reste inchangée

Le Maire

Robert GAY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.